

**203<sup>E</sup> ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION****RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

**Intérim à la direction du collège constituant de Joliette :**

En mai dernier, comme suite à l'absence de madame Chantale Perreault pour des raisons de santé et à l'annonce de sa prise de retraite en septembre 2015, la direction du Cégep régional de Lanaudière procédait à l'embauche de madame Dominique Cournoyer à titre de directrice intérimaire. Cette dernière acceptait d'emblée d'assumer cette suppléance jusqu'au plus tard le 31 octobre 2015.

Considérant le processus de sélection toujours en cours, il y aurait lieu de désigner une nouvelle direction intérimaire, en l'occurrence madame Marie-Carole Mc Kenzie, directrice adjointe au collège constituant de Joliette, à compter du 31 octobre 2015, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle direction du collège constituant de Joliette. Par la même occasion, nous proposons de désigner une personne substitut en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de Mme Mc Kenzie.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

*Attendu la vacance au poste de direction du collège constituant de Joliette suite à l'absence de la titulaire pour des raisons de santé en mai 2015, puis à son départ à la retraite en septembre 2015;*

*Attendu la direction intérimaire à ce poste assumée par Mme Dominique Cournoyer depuis mai 2015;*

*Attendu que Mme Cournoyer a signifié à la direction générale, dès son embauche, son intention d'assumer cette fonction jusqu'au plus tard le 31 octobre 2015;*

*Attendu le processus de sélection en cours à la direction du collège constituant de Joliette;*

*Attendu l'importance de désigner une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs dévolus à ce poste stratégique ainsi qu'une personne substitut en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière;*

CERL-151020-01

« Il est résolu :

- de désigner Mme Marie-Carole Mc Kenzie, directrice adjointe au collège constituant de Joliette, pour exercer les responsabilités et pouvoirs normalement exercés par la direction du collège constituant de Joliette, à compter du 31 octobre 2015 jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction, étant entendu que cette désignation sera entérinée par le conseil d'administration;
- de désigner M. Éric Francoeur, directeur adjoint au collège constituant de Joliette, pour exercer les fonctions et pouvoirs de Mme Marie-Carole Mc Kenzie, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, et ce, pour la durée de l'intérim de Mme Mc Kenzie à la direction du collège constituant de Joliette. »

**La résolution a été adoptée à l'unanimité.**

- \* Le registre des procès-verbaux du comité exécutif porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames	Dominique Cournoyer	Messieurs	Marcel Côté
	Chantal Fournier		Louis Gendron
	Francine Ranger		Michel Rouleau
	Diane Raymond		Guy J. Vandandaigue

.....  
Président

.....  
Secrétaire de l'assemblée